



Règlement sportif

3x3

Compétition de clubs (STOP)

Comité du Nord de Basket-Ball

2024/2025



Article 1 : Compétition de clubs 3x3 FFBB (CD 59)

La compétition de clubs 3x3, appelée « Stop » (championnat départemental 3x3), organisée par le CDNBB 59, est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier

Le championnat 3x3 départemental est organisé entre le 1^{er} septembre 2024 et le 30 avril 2025. Le calendrier contenant les dates arrêtées est diffusé fin août aux clubs affiliés au CDNBB 59 (annexe 1).

Le master 3x3 de région organisé par la Ligue Régionale des Hauts de France sur une journée entre avril et juin, regroupe les meilleures équipes de la phase des séries 3x3 de chaque comité départemental.

Article 3 : Séries 3x3 (Stop) et phase finale

Les séries 3x3 du CDNBB comportent plusieurs Stops. L'organisation des Stops est répartie sur une période de 4 mois minimum. Chaque Stop se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

L'engagement des équipes et la saisie des résultats de chaque Stop est obligatoire sur FBI. L'utilisation d'Event Maker est obligatoire.

Une finale CDNBB 3x3, appelée « final four » sera organisée en avril 2025 afin de déterminer les équipes « championnes départementales 3x3 ».



Règlement sportif

3x3

Compétition de clubs (STOP)

Comité du Nord de Basket-Ball

2024/2025



Article 4 : Catégories et surclassement

Les catégories concernées par le présent règlement sont les suivantes :

- U15, U18 et Seniors masculins
- U15, U18 et Seniors féminines

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFBB et le titre IV des règlements généraux.

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Article 5 : Classement

Chaque stop donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du stop = 100 points ;
- Finaliste = 80 points ;
- Demi-finalistes = 60 points ;
- Quarts de finalistes = 40 points ;
- Equipes éliminées en phase de poule = 30 points.

À l'issue de l'ensemble des stops, le classement général des « Séries 3x3 de Département » est établi.

Les quatre premières équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour le « final four ». Ce « final four » permettra de déterminer l'équipe championne départementale et l'équipe vice-championne départementale.



Règlement sportif

3x3

Compétition de clubs (STOP)

Comité du Nord de Basket-Ball

2024/2025



Les équipes championnes du département sont automatiquement qualifiées pour les « masters » régionaux. En fonction des besoins, les équipes classées seconde, troisième et quatrième pourront être éventuellement repêchées par l'organisateur (Ligue HDF).

Article 6 : Engagements

Chaque club désirant participer aux compétitions de club 3x3 CD59 (stops) adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental du Nord. La date limite du dépôt des engagements est fixée pour le 30 septembre 2024. Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie.

Article 7 : Les « Rosters », capitaines et référent club

Chaque équipe engagée dans la compétition de clubs 3x3 (stop) est composée d'un Roster de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums (sauf catégorie U15, 10 joueurs maximum autorisés). Si le Roster comporte moins de sept joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept.

Le Roster de chaque équipe engagée ainsi que toutes modifications ultérieures doivent être obligatoirement saisis sur FBI. Le Comité Départemental du Nord de Basket-Ball valide le Roster au plus tard sept jours avant le début de chaque « stop ». Aucune modification du roster n'est possible entre le dernier stop des séries 3x3 du département et le master 3x3 de région.

Chaque équipe doit désigner un Capitaine d'équipe.

Chaque club doit avoir un référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi de la compétition de clubs 3x3 pour son club.

Article 8 : Organisation d'un stop

Ballons : les stops doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (T6, poids 7).



Règlement sportif

3x3

Compétition de clubs (STOP)

Comité du Nord de Basket-Ball

2024/2025



Lieu de pratique et horaires : chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité Départemental choisit la salle où s'organisent les stops, ou fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation. Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérales doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder. Les horaires sont communiqués au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

Article 9 : Les officiels

Les arbitres

Les arbitres 3x3 sont appelés « refs ». Ils sont désignés par le référent 3x3 du CDNBB, à défaut le Référent « STOP » du CDNBB ou par le responsable du 3x3 au sein de la CDO du 59. Ils assurent le bon déroulement des rencontres selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre des tirs identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Peut exercer la fonction de ref :

- un arbitre départemental, régional et national ;
- toute personne licenciée.

Le référent 3x3 du Comité du Nord, l'un des membres de la commission 3x3 du CDNBB ou le formateur 3x3 manage les refs lors des stops. Ils peuvent intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie. En cas d'indisponibilité d'une des personnes citées ci-dessus, un réf sera nommé « crew chief » et organisera les désignations sur la manifestation et aura la charge de prendre les décisions en cas de litige relatif à l'application des règlements en vigueur.

Les OTM (marqueurs)

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le référent 3x3 du club recevant. Leur fonction est de gérer :



Règlement sportif

3x3

Compétition de clubs (STOP)

Comité du Nord de Basket-Ball

2024/2025



- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes).

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat
- Toute personne licenciée.

Article 10 : Forfaits, retard et perte par défaut

10.1 Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuer 0 point pour la journée concernée.

Au troisième forfait, l'équipe concernée est déclarée « forfait général » et ne pourra plus prendre part à la compétition de clubs 3x3 pour la suite de la saison.

10.2 Retard

Au-delà de 15 minutes de retard, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au stop des séries 3x3 de département et se verra attribuer 0 point au classement du stop.

10.3 Perte par défaut

Une équipe perd la rencontre par défaut si elle quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre.

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un **stop**. Elle est classée dernière de la Poule.



Règlement sportif

3x3

Compétition de clubs (STOP)

Comité du Nord de Basket-Ball

2024/2025



10.4 Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 11 : Sanctions

Tout comportement antisportif répété, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le stop.

Le référent 3x3 du Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le comité départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général du comité ou de la ligue régionale compétente.

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de la compétitions de Clubs 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 12 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du référent 3x3 du comité ou de son représentant, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- classer sans suite la réclamation * ou apporter la décision corrective en cas d'oubli ;
- confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.